



Aléa ruissellement de versant (phénomène généralisé) et aléa suffosion

■ zones d'interdictions (prohibition)
■ zones de contraintes fortes (maîtrise collective)
■ zones de contraintes faibles (faibles)
■ zones sans contraintes spécifiques
 Echelle : 1/25000

Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont



Commune de ST-NAZAIRE-LES-EYMES
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
 (sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
■ Zones d'interdictions	I' : inondation en pied de versant
■ Zones de projet possible sous maîtrise collective	m : marécages
■ Zones de contraintes faibles	T, T', t : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
■ Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres
	f : suffosion

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), Vu, pour être annexé à moins éventuellement complété par un indice numérique.

arrêté du 02 AOUT 2007

Signature: *Michèle FLAMAND*

SCAN EDR © IGN 01